

COMMUNE DE DIGNAC

- 16410 -

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**AR Prefecture Séance du 12 janvier 2026**

016-211601190-20260112-D\_2026\_03-DE \*\*\*\*\*

Reçu le 16/01/2026

Publié le 16/01/2026

L'an deux mille vingt-six le douze janvier à dix-huit heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à salle du conseil, sous la présidence de Madame Françoise DELAGE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

D-2026-03

Présents : 11

Votants : 12

Date de convocation : 8 janvier 2026

**PRÉSENTS** : Mmes CHARRIÈRE, DELAGE, GAUTIER-MARANDAT, GODIER, JEAN, RODRIGUEZ, MM. CHARBEIX, DOUILLARD, GUEDON, MORELET, REDON

**ABSENTE EXCUSÉE** : Mme VIGIER

**ABSENTS** : MM. LEBRAUD, SUIRE

**POUVOIR** : Mme VIGIER à Mme JEAN

Mme Béatrice JEAN est élue secrétaire de séance.

**Demandes de subventions pour la valorisation du bourg – 1<sup>ère</sup> tranche de la phase 1**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°D-2024-06-05 du 08 juillet 2024 relative à la validation du projet de la phase 1 de la valorisation du bourg,

Considérant la possibilité de solliciter des subventions auprès des partenaires institutionnels que sont l'Etat et le Département de la Charente,

Au regard du coût financier de l'opération dans sa globalité (665 716,00 € HT), madame le Maire propose de la scinder en 2 tranches.

La 1<sup>ère</sup> tranche est ainsi constituée par les sections 1 (rue du Lavoir), 9 (rue des Ecoles au sud de la place des Ecoles) et 14 (rue de la salle polyvalente), elle s'élève à 305 066,00 € HT.

La 2<sup>ème</sup>, quant à elle, composée des sections 3 (place des Ecoles) et 5 (rue des Ecoles au nord de la place des Ecoles), pour un montant de 360 650,00 € HT.

Madame le Maire propose de solliciter auprès de l'Etat et du Département les subventions pour la 1<sup>ère</sup> tranche qui sera réalisée en 2026.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (Pour : 12 - Abstention : 0 - Contre : 0) et à main levée :**

Article 1 : Adopte le projet de la 1<sup>ère</sup> tranche de la phase 1, qui lui est présenté tel que suit :

<b>PROJET 1<sup>ère</sup> TRANCHE DE LA PHASE 1</b>	
Installation, préparation et signalisation du chantier	6 900,00 €
Terrassement, couche de forme et dégagement des emprises	70 370,00 €
Réseau pluvial, bordures	79 075,00 €
Chaussée	46 860,00 €
Places et trottoirs	58 820,00 €
Aménagement paysager	20 681,00 €
Mobilier et aménagement divers	19 300,00 €
Signalisation et équipements divers	8 910,00 €
Mises à niveau	9 250,00 €
<b>TOTAL HT Prévisionnel des travaux</b>	<b>320 166,00 €</b>
<b>TOTAL HT Maîtrise d'œuvre</b>	<b>60 625,62 €</b>
<b>TOTAL HT 1<sup>ère</sup> TRANCHE de la PHASE 1</b>	<b>380 791,62 €</b>

Article 2 : Autorise Madame le Maire à solliciter les subventions, telles qu'elles apparaissent dans le tableau ci-dessous, auprès de l'Etat au titre de la DFTR 2026 et du Fonds Vert, et auprès du Département de la Charente.

<b>AR Prefecture</b>		
<b>PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL – 1<sup>ère</sup> TRANCHE</b>		
	<b>Pourcentage de subvention</b>	<b>Montant de la participation</b>
Etat - DETR	40,00 %	152 791,65 €
Etat - Fonds verts	20,00 %	76 158,32 €
Département de la Charente - Valorisation, embellissement et aménagement des espaces publics	16,07 %	61 193,21 €
<b>Montant total des subventions escomptées</b>	<b>76,07 %</b>	<b>289 668,18 €</b>
Part du demandeur - Fonds propres	23,93 %	91 123,44 €
<b>TOTAL HT DE LA PHASE 1</b>	<b>100,00 %</b>	<b>380 791,62 €</b>

Article 3 : Indique que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré complet.

Article 4 : Indique que le calendrier prévisionnel est le suivant : 3<sup>ème</sup> trimestre 2026.

Article 5 : Autorise madame le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré ledit jour.  
Le Maire, Françoise DELAGE

Transmis au représentant de l'Etat le : **16 JAN. 2026**  
Publié le : **23 JAN. 2026**

